



À une séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'édifice municipal, le mercredi le 3 janvier 2018 à 21 h 25, sont présents les conseillers (ères) suivants (es):

Messieurs les conseillers Yves Barrette, Stéphane Vézina, Bernard Rousselle, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume ainsi que madame la conseillère Catherine Cardinal, sous la présidence de monsieur Luc Mercier, maire.

Est aussi présente: la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Michèle Bertrand.

1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil étant tous présents, monsieur le maire demande de renoncer à l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

2. Refus de l'avis de convocation de la séance extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont ici présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Yves Barrette et unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation de la séance extraordinaire et que tout sujet soumis soit discuté.

3. Avis de motion et présentation du projet de règlement 18-330 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarification 2018

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller monsieur Yves Barrette, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, le Règlement no. 18-330 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2018 sera présenté pour approbation.

4. Levée de la séance

Tous les sujet étant discuté, il est proposé par madame Cathrine Cardinal et unanimement résolue que la séance soit levée à 21h28

Luc Mercier
Maire

Michèle Bertrand
Directrice générale et secrétaire-trésorière